

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ASSOCIATION

SOS Enfants

8 rue du Château des Rentiers

75013 Paris

Tel : 01 45 83 75 56

Fax : 01 45 85 53 60

E-mail : sos.enfants@wanadoo.fr

Site : www.sosenfants.org

Depuis plusieurs années, SOS Enfants mène dans la province du Nord-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo des actions de soutien aux groupements villageois manifestant une profonde volonté d'assurer le développement économique de leur région.

Dans le cadre de ces programmes, l'association locale partenaire de SOS Enfants avait déjà fait part de son souci quant à l'absence d'état-civil pour l'avenir des enfants. SOS Enfants a donc souhaité mener une campagne pour identifier des enfants âgés de 0 à 15 ans dont la naissance n'avait jamais été déclarée ni enregistrée au niveau de l'état-civil.

Les obstacles à l'enregistrement

Dans la province du Nord-Kivu, où se pose depuis l'époque post-coloniale belge l'épineux problème de la nationalité, les bureaux d'état-civil font l'objet d'un vandalisme systématique de la part de groupes rebelles, de milices ou de simples manifestants du mécontentement social. Un grand nombre d'archives d'état-civil ont ainsi été falsifiées, détruites ou même incendiées.

Cette situation s'est encore aggravée avec le déclenchement des guerres inter-ethniques en 1993. Les enfants qui naissent pendant les affrontements ne sont pas enregistrés à l'état civil. Les pièces d'identité des enfants soldats enrôlés dans les milices des forces armées rebelles, sont confisquées ou déchirées pour les empêcher de s'échapper.

De plus, le 17 janvier 2002, l'éruption volcanique du Nyiracongo a détruit une grande partie de la ville de Goma et la presque totalité des bureaux d'état-civil.

Enfin, la plupart des agents qui travaillent dans ces bureaux n'ont bien souvent aucune formation et sont très mal rémunérés.

Ainsi, la plupart des enfants nés depuis 1990 n'ont pas d'attestation de naissance et ne disposent de ce fait pas de preuve de leur nationalité congolaise. Il en est de même pour les adultes qui ont perdu leur carte d'identité.

Les répercussions pratiques, pour la communauté, du défaut d'enregistrement

Les enfants et les adultes sont frappés d'apatridie du fait de la guerre et du désordre caractéristique de la République Démocratique du Congo.

La mise en place et le déroulement de la campagne « état civil »

La campagne commence par une rencontre entre la juriste responsable de l'opération campagne d'état-civil sur le terrain, et l'Administrateur en chef du territoire de Lubero.

Les points suivants sont abordés :

- les objectifs, les avantages et les bénéficiaires de l'activité,
- les attentes du CACUDEKI de l'autorité administrative par rapport à cette activité,
- le lieu, la durée et la méthode de travail,
- les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe de travail,
- le rôle et la responsabilité de la population bénéficiaire de l'activité,
- la présentation des fiches de récolte de données.

La séance de travail doit déboucher sur l'obtention de l'autorisation écrite d'entreprendre la campagne par le CACUDEKI. L'autorité administrative doit aussi s'engager formellement à délivrer gratuitement les certificats ou attestations de naissance à toutes les personnes « jamais enregistrées à l'état-civil ».

La procédure d'enregistrement des naissances en République Démocratique du Congo

Le père ou la mère, à défaut, les ascendants et les proches parents de l'enfant ou les personnes présentes à l'accouchement a 30 jours après la naissance de l'enfant pour la déclarer à l'Officier de l'état civil de la résidence du père ou de la mère.

L'inscription à l'état civil peut aussi être faite par un mandataire porteur d'une procuration écrite, même sous seing privé, du père ou de la mère.

L'enregistrement des naissances est, comme tout acte de l'état civil, payant et laisser passer le délai de 30 jours, c'est s'exposer à des amendes exorbitantes en situation normale.



La campagne est divisée en trois phases :

Première phase :

Sensibilisation de la population sur l'importance de l'état civil. La population est regroupée selon la proximité des villages. Les chefs de village respectifs et les responsables des confessions religieuses ainsi que des agents sanitaires et des moniteurs agricoles sont présents.

Pour chaque village, cette séance se termine par l'adoption d'un calendrier de recensement systématique des habitants.

Deuxième phase :

Organisation d'une tournée à travers les villages des membres de l'équipe de recensement de la population, conformément au calendrier adopté.

Troisième phase :

Dépouillement des fiches et préparation des certificats/attestations de naissance à soumettre à la signature de l'autorité instituée par la loi en vigueur.

La campagne état civil se clôture, pour chaque village, par la remise solennelle des attestations de naissance à tous les bénéficiaires.

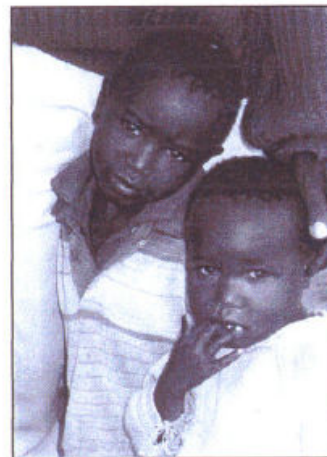


Les autorités des entités administratives concernées profitent de cette campagne pour mettre sur pied des bureaux locaux d'état civil avec des agents formés ou ayant bénéficié d'un séminaire de remise à niveau.

Face à l'incompétence et au manque de sérieux de la plupart des agents de l'état-civil, il s'avère indispensable d'associer à cette cam-

pagne d'état-civil :

- les infirmier(e)s responsables des maternités;
- les notables des villages, car avec l'intensification et la persistance de la guerre beaucoup de femmes accouchent en brousse,
- les chefs des deux collectivités chefferies concernées, en tant que gardiens de la coutume,
- l'Administrateur du territoire afin d'avoir son aval en tant que garant de la sécurité.



© Un Enfant par la Main

Le budget

6 300 € pour environ 1 000 enfants plus 1 060 € de moyens matériels.

Moyens humains :

- juriste chargé de la collecte des informations, de la sensibilisation de la population à l'importance de l'enregistrement, de la formation des agents de l'état civil,...
- moniteur agricole chargé notamment de la sensibilisation et de la mobilisation de la population pour une participation maximale à la campagne
- infirmière,
- préposé à l'état civil,
- représentant de l'autorité locale,
- secrétaire.

Moyens matériels : fournitures de bureau et équipements de bureau.

